

DEPARTEMENT DU RHONE

**ARRONDISSEMENT DE
VILLEFRANCHE**

CANTON DE THIZY

COMMUNE DE COURS
=====

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES

CIRCULATION – STATIONNEMENT - REGLEMENTATION TEMPORAIRE
POUR DES TRAVAUX DE REPARATION D'UNE CHAMBRE TELECOM
RD 308 – RUE AIME CHRISTOPHE – PONT TRAMBOUZE
N° 2024 / 023

Le Maire de COURS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

Vu le code de la Route article R.411-21-1,

VU l'arrêté interministériel du 24 Novembre 1967 relatif à la signalisation routière, ensemble des textes qui l'ont modifié et complété,

VU la demande de PRIZZ TELECOM-FOUILLOY, représenté par BIEGNON Marc, ZA du chant des oiseaux, 80800 FOUILLOY,

Considérant que, pour permettre l'exécution des travaux de réparation d'une chambre télécom, rue Aimé Christophe – Pont Trambouze, 69470 COURS, réalisés par PRIZZ TELECOM-FOUILLOY, ZA du chant des oiseaux, 80800 FOUILLOY, il y a lieu de réglementer la circulation et le stationnement, afin de prévenir tout risque d'accident, de faciliter la bonne exécution des travaux et d'assurer un écoulement satisfaisant du trafic,

A R R E T E

=====

ARTICLE 1°/- Du **lundi 05 février 2024** et **jusqu'au vendredi 01 mars 2024** pour permettre la réparation de chambres télécom rue Aimé Christophe – Pont Trambouze, 69470 COURS, la circulation et le stationnement seront réglementés de la façon suivante :

- Circulation réduite à une voie avec alternat par feux tricolores,
- Vitesse limitée à 30 km/h
- Stationnement interdit à tous véhicules au droit du chantier

ARTICLE 2 - La signalisation du chantier sera assurée, conformément aux prescriptions sur la signalisation routière, par PRIZZ TELECOM-FOUILLOY, chargée des travaux.

ARTICLE 3 - Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, le Policier Municipal et PRIZZ TELECOM-FOUILLOY sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ARTICLE 4 - Le présent arrêté sera publié et affiché par les soins de la Commune de COURS.

Fait à COURS, le vingt-trois janvier deux mil vingt-quatre



Le Maire de COURS,
Patrice VERCHERE.